



---

## DÉCISION N°2018-05-14

---

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrick CHARLES,  
M. Arnaud HOURDIN.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

M. Philippe BENASSAYA,  
M. Luc WATTELLE,  
M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

-----

**OBJET : Attribution d'un mandat spécial à M. Claude JAMATI, vice-président en charge des transports, pour la journée thématique de Transcité le 27 mars 2018 à Reims.  
Remboursement des frais d'hôtel.**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 17 mai 2018,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18, L.5211-14, L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n°2014-04-03, du Conseil communautaire du 4 avril 2014, portant sur l'élection des vice-présidents de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire du 27 juin 2016, déléguant notamment la prise en charge immédiate ou le remboursement des frais de mission des élus communautaires dans le cadre de mandats spéciaux ;

Vu la délibération n°2017-12-07, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

-----

L'ensemble des élus communautaires a le droit au remboursement de frais nécessités par l'exécution de mandats spéciaux.

Un mandat spécial est une mission précise, limitée dans la durée, nécessitant des déplacements inhabituels et indispensables et accomplie dans l'intérêt des affaires de la communauté d'agglomération.

Le Conseil communautaire a délégué au Bureau communautaire la qualification de mandat spécial d'une mission.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

-----

**DÉCIDE :**

1) de conférer le caractère de mandat spécial à la participation à la manifestation suivante accomplie dans l'intérêt de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à :

Nom de l'élu	Fonction	Manifestation	Date	Destination
M. Claude JAMATI	Vice-président	Journée thématique Trans.Cité	27 mars 2018	Reims

2) de payer uniquement les frais de la nuitée du 27 mars 2017 exposés dans le cadre de cette mission directement à Trans.Cité sur facture ;

3) d'inscrire cette dépense au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 65 : « autres charges de gestion courante », nature 6532 : « frais de missions », fonction 020 : « administration générale » ;

4) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,  
Le 17 mai 2018.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le :  
23/05/2018  
de l'affichage le : 23/05/2018  
retiré de l'affichage le :  
22/06/2018



Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20180517-20180514DPT-AU

**Numéro de l'acte :** 20180514DPT

**Date de décision :** jeudi 17 mai 2018

**Nature de l'acte :** AU

**Objet :** Décision n°2018-05-14 portant sur l'attribution d'un mandat spécial à M. Claude JAMATI, vice-président en charge des transports, pour la journée thématique de Transcité le 27 mars 2018 à Reims. Remboursement des frais d'hôtel.

**Classification :** 8.7 - Transports

**Rédacteur :** Christelle BOURGEOIS

**AR reçu le :** 23/05/2018

**Numéro AR :** 078-247800584-20180517-20180514DPT-AU

**Document principal :** 2018 05 14 Mandat spécial Claude JAMATI - Transcité.pdf

#### Historique :

23/05/18 10:13	En cours de création	
23/05/18 10:15	En préparation	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 10:16	Reçu	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 10:16	En cours de transmission	
23/05/18 10:17	Transmis en Préfecture	
23/05/18 10:23	Accusé de réception reçu	

